



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2014-061

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, le huit juillet, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.
Excusée : Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN
Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Laurence COLLADO

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 14 Nombre de Suffrages exprimés : 15

CREATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune ne dispose pas encore de schéma directeur d'alimentation en eau potable et que cette démarche est devenue obligatoire pour toutes les communes.

Ce schéma directeur permettra d'établir un état des lieux exhaustif sur les captages, les ouvrages de stockage, les réseaux de distribution et sur l'évolution des besoins en eau potable de la commune.

L'étude aura également pour objectif d'améliorer le rendement des réseaux (diminution des pertes d'eau) au-delà d'un seuil minimal fixé par décret ministériel - Décret d'application de l'article 161 de la loi Grenelle II publié le 27 Janvier 2012.

Ce schéma directeur abordera l'aspect financier relatif à l'impact de ces investissements sur le prix de l'eau.

Le Maire propose de créer ce schéma directeur et de solliciter auprès de l'Association des Maires du Var, l'aide de Monsieur APLINCOURT pour cette étude.

Le coût estimatif de l'étude est d'environ 26 000 € HT soit 31 200 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le principe de création d'un plan directeur d'alimentation en eau potable,

APPROUVE l'assistance d'un expert de l'Association des Maires du Var,

AUTORISE M. le Maire à lancer une consultation auprès de cabinets d'étude pour la création d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable,

HABILITE le Maire ou un adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN.

